

AVIS PUBLIC



PUBLICATION DE RÈGLEMENT 2135-2-2023

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le greffier de la susdite Ville que :

- lors de la séance du 22 janvier 2024, les membres du conseil ont adopté le *Règlement 2135-2-2023 modifiant le règlement 2135-2019 sur le traitement des élus municipaux.*

Ce règlement peut être consulté aux bureaux des Services administratifs de la Ville situés au 370, rue de la Visitation, aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Donné à Saint-Charles-Borromée, ce 23 janvier 2024.

Louis-André Garceau

Me Louis-André Garceau, avocat
Greffier